

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit et le douze du mois de juillet à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Stéphanie BORRAS, Joël MOCZADLO Nadine EYSSARTEL, Jacky ALLEMAND, Myriam BERTRAND, Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Jean-Claude MUSCAT, Romain MARCELIN, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration :

M. Christian BARNIER à Mme Nadine EYSSARTEL, M. Stéphane FONTIN à M. le Maire, M. Stéphane DUBREU à M. Gérard JACQUAMOND M. Henri ANDRIEUX à M. Jean-Claude MUSCAT, Mme Claudie ARNAUD à Mme Bénédicte MARTIN, Mme Agnès Ayme à Mme Noëlla ROMMEL, Mme Mélinée GHAZIGUIAN à M. Joël MOCZADLO, M. Xavier MASINGUE à M. Jacky ALLEMAND, M. Michel REYNAUD à M. Daniel HERMSDORFF,

afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Absente : Mme Lydia COMBEUIL, M. Christophe PONCHON

Secrétaire de séance : Mme Myriam BERTRAND

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. DECISIONS MUNICIPALES

N°	date	prestataire	objet	Montant	durée	Service
87	30/05/18	Ecole Elémentaire	Occupation des locaux scolaires	//	29/06/18	EJ
88	01/06/18	APARE-CME	Chantier bénévoles été 2018	28 289.62 €	Juillet/août 2018	DGS
89	19/06/18	SAS Camping car park	Abonnement lyra network	15.00 € ht mensuel	5 ans	DGS
90			Abonnement box pro adsl	40.00 € ht mensuel		
91			Abonnement wifi sécurisé	14.90 € ht mensuel		

3. DIRECTION GENERALE

3.1 – DETR 2018 – COMPLEMENT

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Madame Bénédicte MARTIN présente le projet de requalification du vallon du groseau qui consiste en des travaux d'aménagement paysager, des travaux de voirie et de réseaux ainsi que de d'équipement en mobilier urbain et de mise en place d'une clôture de protection pour le captage d'eau potable et la réalisation d'un théâtre de verdure aux plâtrières.

La circulaire préfectorale du 11 janvier 2018 relative à l'appel à projets « Dotation des Equipements Territoires Ruraux 2018 » prévoit que les dépenses de la catégorie "projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique" d'un montant total H.T. compris entre 700 000 € et 2 500 000 € peuvent bénéficier d'un taux de subvention de 20 % à 50 % des dépenses **plafonnées** à 700 000 €.

1/ PLAN DE FINANCEMENT (sans plafonnement)

plan de financement prévisionnel				
DEPENSES	MONTANT		RESSOURCES	
MO VALLON	46 110,00	COVE	397 000,00	39,90 %
MO CAPTAGE	4 400,00	CRET	200 000,00	20,10 %
total MO	50 510,00	DETR	140 000,00	14,07 %
		total subventions	737 000,00	74,07 %
TRAVAUX	567 050,00			
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	297 450,00			
AMENAGEMENTS CAPTAGE	80 000,00	autofinancement	258 010,00	25,93 %
total travaux	944 500,00			
Coût total prévisionnel	995 010,00		995 010,00	100,00 %

2/ PLAN DE FINANCEMENT (dépenses plafonnées à 700 000 €)

plan de financement prévisionnel sur dépenses plafonnées				
DEPENSES	MONTANT		RESSOURCES	
MO VALLON		COVE	279 293,67	39,90 %
MO CAPTAGE		CRET	140 702,10	20,10 %
total MO	35 534,32	DETR	140 000,00	20,00 %
		total subventions	559 995,77	80,00 %
TRAVAUX				
AMENAGEMENTS PAYSAGERS				
AMENAGEMENTS CAPTAGE		autofinancement	140 004,23	20,00 %
total travaux	664 465,68			
Coût total prévisionnel	700 000,00		700 000,00	100,00 %

Après présentation des deux plans de financement en commission moyens généraux le 09 juillet 2018 qui a émis un avis favorable, le conseil municipal est appelé :

- à approuver ce projet
- à valider les plans de financement présentés
- à solliciter l'aide de la L'ETAT au titre de la DETR 2018 à hauteur de 140 000 € soit 20% du montant HT des dépenses plafonnées à 700 000 €
- à annuler la précédente délibération

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Madame Bénédicte MARTIN souligne que les financements sur ce projet ont été attribués

3.2 – ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Carpentras a transmis des demandes d'admission en non-valeur d'un montant total de 483.55 € qui correspondent à des titres des années 2002 – 2008 – 2009 – 2010 – 2011 et 2016.

Elle mentionne que toutes les diligences et poursuites règlementaires effectuées par la Trésorerie pour obtenir leur recouvrement sont demeurées sans succès.

Elle demande donc de valider l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus énoncée.

Cette dépense devra être inscrite au budget communal 2018 à l'article 6541.

Suite à l'avis favorable de la commission des moyens généraux programmée le 09 juillet 2018 et le Conseil Municipal sera appelé à valider la mise en non valeur.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3.3 – DECISION MODIFICATIVE***

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Suite à l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juillet 2018 et afin de faire face aux dépenses engagées, il est proposé de modifier les crédits suivants en SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Art 6226 HONORAIRES :	+ 12 000.00 €
Art 6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR :	+ 500.00€
Art 022 - DEPENSES IMPREVUES :	- 12 500.00€

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur le Maire souligne que la commune a gagné le recours sur le PLU, la demande de l'association SPAM est rejetée. Le SPAM a la possibilité de faire un appel

3.4– REMBOURSEMENT FRAIS ORGANISATION SPORTA

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

L'organisation de la manifestation sportive de la SPORTA entraîne des frais de personnel, il est proposé de solliciter l'organisateur afin de participer à cette dépense.

Le montant des dépenses liés à la présence de la police municipale lors de l'épreuve et le travail des services Techniques en amont, pendant et en aval de l'épreuve s'élève à :

Police Municipale	= salaires bruts 468 € + charges patronales 112 €
Pôle technique	= salaires bruts 351 € + charges patronales 131 € soit 1062 € au total

Suite à l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juillet 2018, il est proposé de solliciter le remboursement des frais à hauteur de 1062 €.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 – MAPA BORNAGE VALLON DU GROSEAU***

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Une consultation a été lancée pour effectuer un bornage sur le site du vallon du groseau pour les parcelles à céder et à acquérir.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 06 juillet 2018 et deux offres sont parvenues en mairie dans les délais impartis.

Suite à l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juillet 2018, le conseil municipal est appelé à valider l'attribution au cabinet WILLEMS pour un montant de 16 000.00 € HT.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Madame Lydia COMBEUIL arrive et le conseil municipal se compose comme suit :

Présents : Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Stéphanie BORRAS, Joël MOCZADLO Nadine EYSSARTEL, Jacky ALLEMAND, Myriam BERTRAND, Lydia COMBEUIL Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Jean-Claude MUSCAT, Romain MARCELIN, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration :

M. Christian BARNIER à Mme Nadine EYSSARTEL, M. Stéphane FONTIN à M. le Maire, M. Stéphane DUBREU à M. Gérard JACQUAMOND M. Henri ANDRIEUX à M. Jean-Claude MUSCAT, Mme Claudie ARNAUD à Mme Bénédicte MARTIN, Mme Agnès AYME à Mme Noëlla ROMMEL, Mme Mélinée GHAZIGUIAN à M. Joël MOCZADLO, M. Xavier MASINGUE à M. Jacky ALLEMAND, M. Michel REYNAUD à M. Daniel HERMSDORFF.

Absent : Monsieur Christophe PONCHON

4.2 – VŒU POUR RENDRE NON OBLIGATOIRE L'INSTALLATION DU COMPTEUR LINKY

Rapporteur : Madame Bénédicte MARTIN

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil Municipal à émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre le vœu suivant :

- Que le législateur puisse modifier la loi afin de laisser le libre choix aux consommateurs de la pose des compteurs linky.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Madame Bénédicte MARTIN explique que plusieurs malaucéniens ont fait remonter leurs inquiétudes à Monsieur le Maire ; beaucoup de communes ont pris des délibérations en se positionnant contre la pose des compteurs mais celles-ci ont fait l'objet d'un recours en annulation de la part de l'Etat. A noter que ce compteur entraînera une hausse de ses tarifs, les heures creuses disparaîtront, et une lecture fine des comportements sera possible.

Monsieur Jacky ALLEMAND dit que l'on peut entendre que le changement sera gratuit mais à terme le consommateur paiera un supplément. Il explique que grâce à ces compteurs ENEDIS pourra mieux apprécier l'évolution des consommations.

Monsieur le Maire précise que ce qui est proposé ici, c'est que ce changement de compteur ne soit pas obligatoire pour le consommateur et il propose d'adopter cette motion pour aller dans le sens de la démarche de l'association des Maires du Vaucluse.

5. AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

5.1 – CHEMINS RURAUX DITS DE FIOLET ET DE LA COMBE

Rapporteur : Monsieur le Maire

5.1.1 – CHEMIN RURAL DIT DE FIOLET

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur BONFOND de déplacer une partie du chemin rural dit le Fiolet.

Le tracé actuel passe au milieu de ses parcelles et il demande à ce que soit déplacé pour passer en bordure de celles-ci.

Cette nouvelle délimitation permettra une meilleure accessibilité pour les véhicules du SDIS en cas d'intervention, actuellement limités par le virage en épingle au-dessus de la maison.

La procédure de déclassement, de création de nouvelle voie (Classement) a nécessité une enquête publique conformément à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme qui s'est déroulée du 14 au 31 mai 2018, soit 18 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement et classement d'une partie du chemin rural dit du Fiolet conformément au rapport et au plan parcellaire.

Il est à préciser que Monsieur BONFOND s'engage à prendre à sa charge tous les frais afférents à ce dossier.

Avec l'avis favorable de la commission aménagement espace environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- ✧ D'entériner les conclusions et les observations du commissaire enquêteur
- ✧ De déclasser une partie du chemin rural dit du fiolet

- ❖ **D'intégrer dans le domaine privé de la commune le tracé du chemin rural tel que défini par l'état parcellaire**
- ❖ **D'entériner cette décision par un acte notarié établi par Maître Karine JACQUES-SUSINI, notaire à Malaucène**
- ❖ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier**
- ❖ **D'inscrire la dépense au budget communal**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5.1.2- CHEMIN RURAL DIT DE LA COMBE

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Alain MARCELLIN de déplacer une partie du chemin rural dit la Combe en raison des désagréments sonores et dû à la fréquentation jour et nuit du dit chemin.

Le propriétaire demande de pouvoir déplacer le chemin qui traverserait sur 100 mètres les parcelles cadastrées section AS n° 93 et 94.

La création de la nouvelle voie consiste à acquérir une bande de 60 m située devant sa propriété et à inclure dans le domaine privé de la commune le nouveau chemin qui sera utilisé par le public.

La procédure de déclassement, de création d'une nouvelle voie (classement) a nécessité l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'article L.318-3 du code de l'Urbanisme qui s'est déroulé du 14 au 31 mai 2018, soit 18 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement et classement d'une partie du chemin rural dit de la Combe conformément au rapport et au plan parcellaire.

De plus, Monsieur Alain MARCELLIN s'engage à prendre à sa charge tous les frais afférents à ce dossier.

Avec l'avis favorable de la commission aménagement espace et environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- ❖ **D'entériner les conclusions et les observations du commissaire enquêteur**
- ❖ **De déclasser une partie du chemin rural dit de la Combe**
- ❖ **D'intégrer dans le domaine privé de la commune le tracé du chemin rural tel que défini par l'état parcellaire**
- ❖ **D'entériner cette décision par un acte notarié établi par Maître Karine JACQUES-SUSINI, notaire à Malaucène**
- ❖ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier**
- ❖ **D'inscrire la dépense au budget communal**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé qu'il est nécessaire d'établir un avenant à la convention du projet urbain partenarial signée avec la société SARL ISLE NEVONS quant à la réalisation de l'opération d'aménagement « Les Tilleuls de Christine » située sur la route de Carpentras.

L'avenant porte :

- sur l'article 2 – réalisation des équipements qui est modifié comme suit : La commune s'engage à réaliser les travaux prévus à l'article 1 au plus tard avant le 31 décembre 2018.
- Sur l'article 6 – durée de l'exonération de taxe d'aménagement modifié comme suit : La durée d'exonération de la taxe d'aménagement est prorogée d'un an supplémentaire à compter de l'affichage de la signature de la convention en mairie.

Suite à l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 09 juillet 2018, le conseil municipal est appelé à valider les termes de l'avenant.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6. ENFANCE JEUNESSE

6.1 – CLASSES TRANSPLANTEES – SUBVENTION 2018

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

complète la délibération du 22/05/2018.

Suite à l'avis favorable de la a commission enfance jeunesse réunie le 02 juillet 2018, le conseil municipal est appelé à valider l'octroi de subvention aux classes transplantées :

- Pour l'école maternelle d'un montant de 656€ pour des sorties à la journée pour 3 classes
- Pour l'école élémentaire d'un montant de 4 692 € pour les 6 classes (sorties à la journée et nuitées). Un acompte de 2 142 € ayant été versé à la coopérative élémentaire ; **le solde à verser est de 2 550 €.**

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	1 : Monsieur Gérard JACQUAMOND

6.2 – REGLEMENT PERI SCOLAIRE – APPROBATION

Rapporteur : Madame Stéphanie BORRAS

Madame Stéphanie Borras présente les éléments importants modifiés dans le règlement intérieur. Il s'agit de :

- la modification suite à la modification des rythmes scolaires : retour à 4 jours
- à noter nouveauté : ateliers à la médiathèque
- modification du tarif du soir – retour à la tarification du matin

Suite à l'avis favorable de la commission enfance jeunesse réunie le 02 juillet 2018, le conseil municipal est appelé à valider le règlement de l'accueil péri-scolaire.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur Joël MOCZADLO demande ce qu'il en est du sondage auprès des parents pour le retour à 4 jours ?

Madame Stéphanie BORRAS répond qu'environ 70% des familles interrogées étaient favorables.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 – ADHESION A LA CAISSE DE RETRAITE OBLIGATOIRE AGIR-ARRCO (POINT SUPPLEMENTAIRE INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 083 du 22 mai 2018, le conseil municipal a décidé du recrutement de sept agents saisonniers en contrats d'engagement éducatif pour occuper les fonctions d'animateur sur la période du 9 juillet 2018 au 17 août 2018 au centre de loisirs DIPATION de Malaucène.

Dans le cadre de ces contrats de droit privé, la collectivité doit adhérer à la caisse de retraite obligatoire ARRCO (AG2R la Mondiale).

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget de la commune 2018 à l'article 6453.

Le Conseil Municipal est appelé à valider l'adhésion de la Commune à la caisse de retraite ARRCO (AG2R la Mondiale) domiciliée à PARIS, 104.110 Boulevard Haussman dans le cadre de la mise en place des contrats de droit privé « contrat d'engagement éducatif ».

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

8. INFORMATION

8.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	Délégué	Objet
12/06/2018	Politique de la ville		Présentation du rapport politique de la ville 2017
15/06/2018	Action sociale et petite enfance	Noëlla Rommel	Convention de partenariat 2018 avec le département portant sur la mission de référence du revenu de solidarité active (RSA) Avenant à la convention annuelle d'objectifs et de financements 2018 entre la cove et la crèche intercommunale associative « les p'tits mousses » gérés par l'espace social et culturel « villemarie » de Carpentras

03/07/2018	Aménagement de l'espace et de l'habitat	Monsieur le Maire	Avis de la cove sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics OPAH copro zola : convention cadre OPAH-RU du centre ancien de Carpentras : avenant à la convention financière avec la région Subvention pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'OPAH-RU du centre ancien de Carpentras Subvention pour la réhabilitation de logements dans le cadre du PIG départemental
	Développement durable	Claudie ARNAUD	Engagement dans un plan climat air énergie territorial et bilan du plan climat énergie territorial Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : point sur le transfert des ouvrages
05/07/2018	Développement économique et tourisme	Gérard Jacquamond	Taxe de séjour intercommunale : modifications législatives à compter du 1 ^{er} janvier 2019 Bonification tarifaire des lots 1, 2 et 3 de la ZAE Bellecroix Réactualisation du règlement intérieur du marché horticole « Ma boutique à l'essai » : point d'avancement sur la démarche

8.2 – COMITES SYNDICAUX

date	Comité syndical	Délégué	Objet
22/06/2018	Syndicat mixte comtat ventoux	Monsieur le Maire	Approbation du pv du 14/05 et du 22/08/2018
26/06/2018			Présentation du rapport d'activités 2017 Approbation du compte administratif 2017 Approbation du compte de gestion 2017 Affectation des résultats

8.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet
29 juin 2018	Aménagement espace environnement	Monsieur le Maire	Désaffectation/déclassement en vue d'une enquête publique pour la cession de la voirie communale « Chemin des Papeteries » Compte rendu des enquêtes publiques Convention d'aménagement touristique Info des ABF sur le périmètre des abords Autorisations du droit des sols
02 juillet 2018	Enfance jeunesse	Stéphanie BORRAS	Règlement péri scolaire 2018 2019 Le restaurant scolaire Les classes transplantées La sécurité des structures enfance jeunesse (PPMS...) Projets à venir
09 juillet 2018	Moyens généraux	Bénédicte MARTIN	Sujets présentés en conseil municipal

8.4 - REUNIONS

date	Elu(e) en charge du dossier	Objet

8.5 - FESTIVITES

11 JUILLET 2018	LES AMIS DE L'ORGUE	EGLISE 11 H	LES PETITS CONCERTS DU MARCHÉ
13 JUILLET 2018	GALERIE MARTAGON	MAISON PORTE	VERNISSAGE
14 JUILLET 2018	COMITE DES FETES	PLACE CORNILLAC ET STADE	BAL ET FEU D'ARTIFICES
18 JUILLET 2018	LES AMIS DE L'ORGUE	EGLISE 11 H	LES PETITS CONCERTS DU MARCHÉ
21 JUILLET 2018	CULTURE POUR TOUS	CHAPELLE DU GROSEAU	CONCERT CLASSIQUE
	COMITE DES FETES	FETE TAURINE ET BAL	PALIVETTES - AVE DE VERDUN
22 JUILLET 2018	LA BALADE DES ARTISANS	COURS DES ISNARDS	MARCHE NOCTURNE
23 JUILLET 2018	DON DU SANG		SALLES MAIRIE
25 JUILLET 2018	LES AMIS DE L'ORGUE	EGLISE 11 H	LES PETITS CONCERTS DU MARCHÉ
		EGLISE 17 H	CONCERT
	LA COVE	VILLAGE	VISITE EN SCENE
29 JUILLET 2018	LA GAULE DU VENTOUX	COURS DES ISNARDS	VIDE GRENIER NOCTURNE
31 JUILLET 2018	MAIRIE	COMMEMORATION CAPITAINE JALLIER	

Monsieur le Maire informe le conseil :

- de l'élection du nouveau président de la COVE, Guy Rey a été élu.
- Du décès de Georges GERAND, hommage rendu à la chambre funéraire de Vaison la Romaine le lundi 16 juillet 2018 à 14h00
- Nouveauté : Feu d'artifice du 14 juillet tiré sur le stade.

Monsieur Daniel HERMSDORFF fait le point sur le chantier APARE, chemin des Gipières dans le vallon du Groseau qui a commencé le 9 juillet 2018 (2 groupes se succéderont jusqu'au mois d'août), les jeunes sont très motivés et c'est à souligner.

Séance levée à 20h10

